

LE

Naturaliste Canadien

Vol. IX.

CapRouge, Q., AVRIL, 1877.

No. 4

Rédacteur : M. l'Abbé PROVANCHER.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Continué de la page 70).

2° L'enseignement du dessin dans les écoles.

Voici, de l'aveu de tous, un point fort important dans l'éducation de l'enfance ; et du moment qu'on sera parvenu à généraliser cet enseignement dans les écoles, on pourra proclamer qu'un pas immense a été fait dans la voie du progrès.

En y réfléchissant attentivement, on est véritablement étonné qu'on n'ait pas songé plus tôt à remplir cette lacune dans notre cours d'instruction. Est-il une seule personne à qui le dessin ne soit utile ou même nécessaire ? Le prêtre qui a souvent à diriger des travaux importants d'architecture, constructions d'édifices, décorations intérieures, choix d'œuvres d'art, bronzes, statues, peintures etc. ; l'homme de loi, notaire, avocat, juge, dans une foule de circonstances pour se faire comprendre ou être compris dans l'interprétation de documents ; l'ingénieur civil, l'arpenteur, le constructeur de chemins de fer, l'architecte, pour le dressage de leurs plans ; le sculpteur, le meublier, l'ébéniste, le mouleur, le tourneur, le carrossier, l'agriculteur, pour leurs patrons et modèles, en un mot tous ceux qui exercent un art ou une industrie quelconque, peuvent tirer un immense avantage